

*Paris collectifs sportifs—Loi*

société de paris dont ce projet de loi prévoit la constitution, et nous exhortons la Chambre à adopter cette motion.

● (1610)

**Le président suppléant (Mme Appolloni):** Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid).

-ed880;-1 **M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Merci, madame le Président, et toutes mes félicitations pour votre promotion à la présidence.

Je tiens à participer à ce débat afin d'exprimer les inquiétudes que soulève chez les députés de l'arrière-ban l'examen des frais et dépenses des divers ministères et, notamment, des sociétés de la Couronne. Un sentiment de frustration nous gagne chaque fois que nous tentons d'étudier les dépenses des sociétés de la Couronne en tant qu'entreprises. Je siégeais au comité qui devait examiner les dépenses de Petro-Canada. Son vice-président administratif à l'époque, M. Joel Bell, était dans la salle en compagnie du président, M. Hopper. Les deux choisissaient les questions auxquelles ils voulaient bien répondre. Ils refusaient de répondre aux questions sur des sujets délicats qui risquaient de nuire à la société ou certaines de ses activités douteuses, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous sommes donc convaincus qu'il faudra examiner ce qui se passe très attentivement si nous voulons organiser un «jeu des nombres». A notre avis, personne n'est plus compétent et ne sera plus franc envers les Canadiens que le vérificateur général. Malheureusement, l'expérience que nous avons faite des sociétés d'experts comptables ces derniers mois a été décevante. Par exemple, la société qui a vérifié les livres de Canadair a oublié de noter certaines des dépenses. C'est malheureux, car la réputation des comptables en souffre. Bien entendu, les vérificateurs peuvent se tromper comme tout le monde, madame le Président. Pour ce qui est de l'argent qui sera utilisé pour le jeu cependant, nous tenons à garantir que si le gouvernement réussit à faire adopter ce projet malencontreux par la Chambre, le vérificateur général fera un examen très approfondi de cette nouvelle entreprise. Nous pourrions ensuite examiner certaines des dépenses faites à cette fin.

On nous a donné une liste de personnes qui ont déjà reçu de l'argent, mais nous ne savons pas à quoi cet argent a servi. Il n'est question que de recherches. Quel genre de recherches a-t-on fait? Ces recherches visaient-elles à découvrir qui achète des billets de loterie et d'où vient l'argent utilisé pour le jeu? A-t-on fait des sondages pour découvrir si c'est le jeu des nombres qui est le plus populaire, si ce jeu va prendre au Canada et si le public achètera des billets? Quelqu'un aurait-il gagné l'autre soir si l'on avait vendu des billets de ce genre pour la partie de baseball? Qui aurait pu deviner que les Blue Jays de Toronto l'emporteraient par 19 à 7? Personne n'aurait pu deviner qui gagnerait la partie.

D'après la liste, certains montants ont été dépensés pour la conception et la production des billets. Trois organismes ont reçu de l'argent à ce titre. Nous n'avons rien vu de tout cela, mais je dois dire que mon collègue, le député d'Oakville, nous a

déjà montré un billet de loterie que le ministre a nié avoir déjà vu. Nous avons cependant appris plus tard qu'il provenait d'un groupe qui travaillait à la mise au point des paris sportifs.

Nous voudrions aussi savoir comment Loto Canada a pu dépenser 10.4 millions de dollars pour la publicité en 1977-1978. Bien entendu, l'une des excellentes maisons de publicité libérales a réalisé des bénéfices de 1.5 million de dollars cette année-là. L'année suivante, elle a obtenu 1.8 million de dollars sur les \$13,139,000 dépensés pour la publicité. Nous voudrions savoir exactement comment se répartissent les dépenses publicitaires. Pourquoi, par exemple, a-t-on dépensé 40 millions de dollars en frais de publicité et d'administration pour distribuer 123 millions de dollars. C'est absolument illogique. Comment se fait-il qu'on ait dépensé 3 millions de dollars une année pour imprimer des billets, et l'année suivante 8 millions de dollars, alors que les recettes nettes ont diminué par rapport à l'année précédente? C'est absolument ridicule. Pourquoi au cours de la deuxième année d'exploitation a-t-on dépensé deux fois plus pour le mobilier que la première année? On n'a pas répondu à ces questions. Comment se fait-il que la deuxième année, les études de marché ont coûté deux fois plus cher que la première année? Pourquoi le prix de revient net des tirages a-t-il été trois fois plus élevé la deuxième année qu'au cours de la première année? Pourquoi la masse salariale est-elle passée de 2.5 millions de dollars à 3.3 millions de dollars d'une année à l'autre? Nous l'ignorons. On ne nous a pas expliqué pourquoi. Nous tenons à ce qu'un vérificateur examine ce genre de dépenses et nous présente un rapport, afin que nous puissions interroger le ministre chargé de ces sociétés de la Couronne en toute connaissance de cause lorsqu'il présentera son budget au comité.

Madame le Président, je suis très déçu de voir que le gouvernement n'a pas jugé bon de faire parler un seul de ses députés depuis deux jours, alors que nous en sommes à l'étape du rapport. Il demande à quelques rares députés, comme le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) de chahuter, mais il ne présente aucun orateur durant tout le débat. C'est une manifestation scandaleuse de la responsabilité qu'assument les députés libéraux. Je sais que beaucoup d'entre eux, après leur avoir parlé en privé, partagent les sentiments qui sont nôtres de ce côté-ci de la Chambre. Ils s'inquiètent vivement de l'établissement de cette société et de la responsabilité envers le Parlement des personnes chargées d'administrer ces fonds. Par conséquent, mon collègue, le député de St. Catharines (M. Reid), a proposé, et je suis très fier de l'appuyer, une motion tendant effectivement à modifier l'article 21 du projet de loi C-95 en retranchant les lignes 12 à 37, texte incompréhensible au sujet de ceux qui peuvent ou ne peuvent pas vérifier les livres. Cela va simplifier grandement les choses. Je sais que les Canadiens eux-mêmes auraient beaucoup plus confiance si cette motion était adoptée à l'unanimité. Chaque année, le vérificateur général du Canada doit effectuer la vérification et la présenter à la Chambre des communes.